



Les mémoriaux aux victimes du terrorisme et leur utilité dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent – Approches adoptées au sein de l'UE

Rédigé par **Luca Guglielminetti & Miriam Attias**,
Membres du groupe d'experts du RAN

Radicalisation Awareness Network



Les mémoriaux aux victimes du terrorisme et leur utilité dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent – Approches adoptées au sein de l'UE

Ce document est également disponible en allemand et en ligne à l'adresse
https://ec.europa.eu/home-affairs/networks/radicalisation-awareness-network-ran/publications_en

La version d'origine est en anglais.

AVIS JURIDIQUE

Bien que le présent document ait été élaboré pour la Commission européenne, il reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite de la présente publication. De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021

© European Union, 2021



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE du 12 décembre 2011 sur la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée et indication de toute modification

Toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne peut requérir une autorisation, directement demandée auprès des titulaires des droits respectifs.

Portée du document et contexte

Partout dans l'UE, depuis plus d'un siècle, les États membres de l'UE subissent différentes formes de guerre, d'atrocités et de terrorisme et ont adopté différentes approches pour gérer l'inscription de ces événements dans la mémoire collective.

Le présent document se concentre sur les façons dont les éléments commémoratifs rendant hommage aux victimes du terrorisme sont utilisés dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Il décrit les approches les plus couramment adoptées dans les différents États membres et adresse des recommandations aux praticiens de première ligne susceptibles d'être concernés par ces mémoriaux dans le cadre de leur travail (tels qu'éducateurs, autorités locales, travailleurs communautaires, professionnels impliqués dans le travail de sortie, agents de probation, travailleurs sociaux). Il s'adresse aussi aux décideurs politiques à l'échelon local, national et européen souhaitant en savoir plus sur les usages en vigueur au sein des États membres de l'UE et à l'étranger, et mener une réflexion sur leurs propres projets et initiatives.

Les définitions des termes de « victime » et de « terrorisme » font l'objet d'une discussion dans le cadre universitaire et politique. Étant donné que les politiques et stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent en place dans les États membres reposent sur des approches différentes, inspirées par leurs contextes historiques et politiques particuliers et leurs antécédents de violence, le présent document inclut des notes finales et une bibliographie à l'intention des lecteurs souhaitant avoir une meilleure compréhension des nombreux aspects qui entourent ce sujet.

Alors que les mémoriaux du passé, tels que ceux dédiés aux victimes de l'Holocauste ou de la Shoah, sont souvent considérés comme ayant une vocation éducative et utilisés en tant que tel, les façons dont ils peuvent être exploités pour soutenir plus directement la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent n'ont été que très peu étudiées jusqu'à présent. Par conséquent, ce document s'attachera à offrir une présentation générale d'un aspect relativement sous-estimé de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et à réunir et décrire les approches inspiratrices et enseignements tirés afin de montrer comment les mémoriaux pourront à l'avenir être utilisés pour aider les sociétés à mieux gérer le traumatisme collectif dû au terrorisme. Dans l'analyse qui suit, le document considère les monuments les plus récents érigés en hommage aux victimes du terrorisme comme le dernier domaine de commémoration des conflits et utilise les résultats théoriques que les études de la mémoire (un vaste éventail de disciplines des sciences humaines et sociales) ont créés dans leurs analyses de cas historiques de musées et de monuments à travers l'Europe.

Mettre en place des mémoriaux en hommage aux victimes du terrorisme : quoi, quand, par qui et pour qui

Le terme de « mémorial » évoque en réalité des productions très diverses dont il est utile d'explicitier les caractéristiques. Un mémorial ou commémoration peut être un événement ou un espace, il peut être physique ou virtuel (ou les deux), public ou privé. Il peut prendre la forme d'un événement ponctuel ou récurrent, d'un corpus de documents (tels que témoignages écrits) ou d'un corpus de personnes (témoignages oraux). Habituellement, par « mémorial » ont fait référence à un musée, un monument, une plaque, une dalle commémorative, mais tout ce qui se produit autour de ces objets, ainsi que le public visé, fait aussi partie du mémorial, comme les commémorations, discours, témoignages, lectures, performances artistiques, débats et activités didactiques et de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

Un mémorial peut avoir au moins trois fonctions : il offre aux victimes, à leurs familles et aux communautés affectées un lieu où se recueillir ; il offre un espace permettant de faire connaître un événement historique à un public plus large, notamment à des élèves et à des jeunes ; et, enfin, il peut aider à prévenir l'extrémisme violent lorsqu'il offre un espace de dialogue permettant de lutter contre la polarisation. L'élaboration de mémoriaux dédiés aux victimes du terrorisme en Europe donne lieu à des expériences différentes, en fonction de facteurs tout aussi variés qui influencent le processus de décision. Tenter d'en dresser la liste

permet d'obtenir un cadre aidant à évaluer le rôle que ces mémoriaux jouent ou peuvent jouer pour prévenir l'extrémisme violent.

Mais quels facteurs clés faut-il prendre en compte lors de la conception et de l'élaboration de mémoriaux et des pratiques qui les entourent ? Les principaux facteurs à prendre en compte, au regard de ce document, sont le temps, la propriété, le discours de commémoration et le rôle principal du niveau européen.

Temps

Le souvenir des conflits ou de la violence est une question de temps. Aussi bien sur le plan individuel que collectif, les conflits créent des traumatismes qui doivent être surmontés. Ce problème n'est pas seulement une question de politiques psycho-traumatologiques, post-traumatiques ou de résilience face à la violence politique, c'est aussi un problème d'analyse historique et d'opportunité politique. L'historien Enzo Traverso (2001) a observé de quelle façon, dans le cas de Kolyma, Auschwitz et Hiroshima, les analyses les plus sérieuses de ces périodes ont été entamées tardivement : longtemps après les faits. Tout comme des faits historiques traumatisants demandent du temps avant d'être bien compris par les universitaires, les politiques de souvenir sont tout aussi difficiles à trouver dans la proximité temporelle des faits, aussi bien dans le cas de la Shoah que du terrorisme du 20^e siècle.

L'analyse comparative récente d'Agata Serranò indique que le statut de victime du terrorisme reste « invisible » pendant longtemps :

en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie, les victimes du terrorisme sont restées « invisibles » jusqu'aux dernières décennies du 20^e siècle. Ce n'est qu'à la fin du 20^e siècle et au début du siècle suivant, sous l'impulsion des victimes elles-mêmes, que la société civile et les législateurs ont commencé à revoir leur approche envers les victimes du terrorisme (1).

Le processus de décision a par ailleurs besoin de temps pour évaluer quel est le « bon moment » à partir de la fin d'un conflit pour commencer à ériger ses mémoriaux. Contrairement aux guerres, le terrorisme ne comporte pas de traité de paix « classique » : mettre fin au terrorisme est souvent une opportunité politique impliquant des processus de conciliation et/ou de réconciliation pouvant prendre du temps. De plus, il arrive qu'un attentat se produise après le processus de paix officiel, comme cela a été le cas en Irlande du Nord, avec l'attentat à la bombe d'Omagh perpétré le 15 août 1998, seulement 13 semaines après l'Accord du Vendredi saint. Ce détail alimentera également la controverse au cours de la décennie suivante entre les victimes et le conseil municipal dominé par le Sinn Féin (2) concernant les mémoriaux. En revanche, des mémoriaux provisoires ont été aménagés à de multiples reprises au lendemain d'attentats dans toute l'UE par des citoyens qui ont déposé des fleurs, des bougies, des messages, etc. et des événements et des espaces durables en commémoration de faits tragiques ont été organisés par des associations de victimes du terrorisme.

Propriété

Le souvenir des conflits est une question de propriété. Plusieurs acteurs revendiquent le rôle de témoin ou de gardien de la mémoire. La propriété de la mémoire d'actes violents motivés par la politique est bien entendu un sujet sensible car tous les acteurs impliqués dans le conflit développent des discours et des mémoriaux pour propager leur propre point de vue : c'est l'identité des groupes qui est en jeu. Dans les cas de terrorisme, habituellement les « propriétaires » sont, d'un côté, les groupes de victimes et de l'autre, l'État. Il peut toutefois y avoir d'autres acteurs, comme d'anciens terroristes ou des victimes de terrorisme d'État ou encore des victimes civiles de toute opération antiterroriste menée à bien par des entités militaires ou paramilitaires. Comme l'ont souligné Javier Argomaniz et Orla Lynch concernant les cas de l'Irlande du Nord et de l'Espagne :

(1) Serranò, *Las víctimas del terrorismo: de la invisibilidad a los derechos*. [Traduction en français de la présentation de l'ouvrage en espagnol]

(2) Voir : http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/northern_ireland/6999827.stm

La présence publique des victimes peut servir à promouvoir une mémoire et une interprétation communes du passé mettant en avant les conséquences de la violence et son impact sur la société. Cela a été le cas récemment en Irlande du Nord où la question des restes de victimes a dominé le débat politique et a fait les gros titres dans la région (McDonald, 2014). Ces résultats sont loin d'être prédéterminés, toutefois, car les discours de culpabilité et les positions tranchées de différentes factions de sociétés divisées peuvent dominer les efforts de paix et de vérité. En Irlande du Nord, la possibilité d'utiliser la commémoration pour œuvrer en faveur de la réconciliation et d'une histoire commune a été, et reste, limitée : compte tenu de leur caractère multidimensionnel, les efforts n'ont pas permis de remédier à la fracture communautaire (Dawson, 2011). Autre exemple... les divisions politiques au Pays basque entre les différents partis politiques gâchent depuis longtemps les événements commémoratifs organisés. La société reste imprégnée de ces héritages de violence et les avis continuent de diverger quant aux coupables à blâmer. Ce sont donc les victimes, qui sont l'incarnation publique du point de divergence idéologique, qui souffrent des conséquences de leur politisation. Certains considèrent même que les victimes freinent les efforts visant à « regarder vers l'avenir » et à la formulation d'une idée de vérité partagée, une interprétation commune de la violence passée acceptée par tous les membres de la société (Hamber, 2003 ; Breen-Smyth, 2007) ⁽³⁾.

On trouve en Italie et en France des exemples paradigmatiques d'une approche opposée de construction de mémoriaux. Il y a 40 ans, en Italie, suite à l'attentat à la bombe de la gare de Bologne, l'association des familles de victimes est rapidement devenue un acteur clé de la promotion des mémoriaux et des célébrations. La sociologue Anna Lisa Tota décrit cette association comme des « entrepreneurs du souvenir » ayant reçu le soutien de la municipalité, mais pas celui de l'État italien, en raison du différend durable qui oppose l'association bolognaise et le gouvernement à propos de fausses indications fournies par certaines entités de l'État dans le cadre d'actions en justice qui ne permettent pas de connaître la vérité des faits ⁽⁴⁾.

En France, un des tout premiers mémoriaux en hommage aux victimes du terrorisme a été réalisé à l'initiative d'une association : celle des familles de victimes de l'attentat à la bombe de 1989 visant le DC-10 UTA (vol 772). Toutefois, le gouvernement français est aujourd'hui le principal soutien au projet de musée et de mémorial « pour rendre hommage à toutes les victimes du terrorisme de la même manière qu'aux autres victimes de conflits » ⁽⁵⁾. On trouve par conséquent dans la commémoration un processus ascendant partant des associations de victimes ou un processus descendant partant de l'État membre, mais il convient aussi de prendre en compte le rôle des autorités locales. Par exemple, au Royaume-Uni, outre le cas précédemment cité d'Omagh, si Londres est en train de bâtir un deuxième mémorial pour les attentats du 7 juillet 2005, en 2016, « le Manchester City Council a refusé expressément de célébrer le 20e anniversaire de l'attentat à la bombe de l'IRA qui a dévasté le centre-ville » ⁽⁶⁾. En Italie, contrairement à Bologne, les administrations de la ville de Turin ont refusé pendant 20 ans de construire un monument commémoratif comme le demandait la principale association de victimes du terrorisme du pays (AIVITER) basée dans la ville. Malgré tout, l'absence de mémoriaux présente aussi un intérêt : « l'absence de marque de commémoration, en définitive, constitue souvent un acte politique plus fort que si un tel monument existait », écrit Anna Lisa Tota ⁽⁷⁾.

Discours de commémoration

En raison de la question de la propriété, les mémoriaux sont entourés de langages et de médias différents qui, ensemble, contribuent à définir un discours du souvenir. Les études de la mémoire, un vaste ensemble de discipline des sciences humaines et sociales, a conceptualisé trois façons fondamentales de se souvenir des conflits :

Un mode antagoniste reconnaît le conflit comme un moyen d'éliminer l'ennemi (l'autre), dans le but d'obtenir une société sans conflit - généralement conforme à l'image d'un passé fictif de pureté ethnique. Il applique les catégories morales du « bien » et du « mal » aux agents impliqués dans le

⁽³⁾ Argomaniz & Lynch (Eds), *International Perspectives on Terrorist Victimisation. An Interdisciplinary Approach*, pp. 8-9.

⁽⁴⁾ Tota, *La città ferita*.

⁽⁵⁾ Voir : <https://www.vie-publique.fr/rapport/273955-le-musee-memorial-des-societes-face-au-terrorisme>

⁽⁶⁾ Heath-Kelly, *Why refusing to build memorials for terror attacks is a bold political statement*.

⁽⁷⁾ Tota, *La città ferita*, p. 84.

discours, et les identités étant moralement essentialisées, il ne peut réfléchir à son propre rôle constitutif dans la construction de l'identité. Le mode cosmopolite repose sur une compréhension du monde comme étant une vaste entité harmonieuse, unifiée par une culture commune fondée sur la reconnaissance des droits de l'homme. Les catégories morales du « bien » et du « mal » sont appliquées à des systèmes abstraits tels que la démocratie et la dictature, et le mode cosmopolite est très autoréflexif, dans la mesure où il considère que toutes les identités sont à construire et où il est capable de mener une réflexion aussi bien sur les points de vue du Soi que de l'Autre en tant que victimes. Enfin, un mode de souvenir agonistique reconnaît le conflit comme étant une caractéristique ontologique et fondamentale de la société humaine, mais essaie de déconstruire l'opposition morale de l'autre en tant qu'ennemi sur des bases morales par le biais d'une contextualisation sociale et politique du conflit historique. Un mode de souvenir agonistique a également parfaitement conscience de sa propre responsabilité en tant que discours social dans la construction de l'identité du « nous », mais aussi dans celle de l'« adversaire »⁽⁸⁾.

Le projet de recherche *Unsettling Remembering and Social Cohesion in Transnational Europe*⁽⁹⁾ (UNREST) du programme Horizon 2020 a testé et appliqué un « mode de souvenir agonistique » face aux exhumations de corps en masse en Espagne, en Pologne et en Bosnie. Il a analysé les avantages potentiels du fait de promouvoir des représentations agonistiques des conflits passés dans les musées par l'adoption d'un « multiperspectivisme radical », par opposition au « multiperspectivisme consensuel » qui sous-tend la plupart des expositions et des présentations contemporaines. À la lumière des résultats de ce projet, Anna Cento Bull et Hans Lauge Hansen soutiennent qu'une approche de multiperspectivisme radical, qui met en avant les passions sociopolitiques en s'appuyant à la fois sur des interventions artistiques et sur des récits contrastés, aide « les visiteurs à comprendre les conditions historiques, les griefs sociaux et les passions politiques qui ont transformé des gens ordinaires en bourreaux, en spectateurs ou en collabos » et « peut aider les visiteurs à mieux comprendre les conflits violents et à lutter contre l'évolution progressive vers une mémoire antagoniste, en transformant les ennemis en adversaires »⁽¹⁰⁾. L'article ex-post « Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence » du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) met en évidence le même objectif. En dépit de différences marquées dans l'histoire et le contexte historique des pays d'Europe qui ont été le théâtre d'actes violents ou terroristes, les différents conflits laissent un héritage durable qui mène parfois à la polarisation des souvenirs : « La polarisation de la société est probablement la principale conséquence d'une période de violence prolongée entre deux communautés dominantes ou plus, et se manifeste par deux tendances sociales majeures : un mode de pensée opposant « eux et nous » et, pire encore, un sentiment d'appartenance vis à vis de cette vision du « eux et nous »⁽¹¹⁾. La réponse des mémoriaux présente donc un défi qui, au-delà de l'acteur qui en fait la promotion, exige d'utiliser des modes de discours qui évitent ou luttent contre une escalade de la polarisation.

Rôle principal de l'Europe

Le dernier facteur à souligner est le rôle de l'Europe dans le soutien à la commémoration des victimes du terrorisme. Si ce sont habituellement les États qui « gèrent » la mémoire des conflits, on peut constater dans le cadre du terrorisme contemporain que des entités européennes ont joué un rôle important dans le soutien apporté aux victimes, confirmant ainsi une tendance mise en évidence dans diverses études universitaires⁽¹²⁾.

Après l'attentat à la bombe commis en 2004 à Madrid, le Parlement européen a décidé que le 11 mars serait la Journée européenne de commémoration des victimes du terrorisme alors qu'à l'époque, aucun État

⁽⁸⁾ Cento Bull & Hansen, *Agonistic Memory and the UNREST Project*, pp. 1-2.

⁽⁹⁾ Voir le projet UNREST financé par le programme Horizon 2020 entre 2016 et 2019 : <http://www.unrest.eu/>

⁽¹⁰⁾ Cento Bull & Hansen, *Agonistic Memory and the UNREST Project*, p. 4, p. 1.

⁽¹¹⁾ Lozano Alía, *Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence*, p. 2.

⁽¹²⁾ « Si l'État reste important et continue de jouer un rôle clé dans les prises de décision, ses tentatives visant à « gérer » la mémoire se déroulent dans un contexte dans lequel la mémoire est aussi conditionnée par « le flux des discours arbitrés au sein et au-delà des frontières des États » (De Cesari et Rigney 2014, p. 14), ainsi que par les interventions des acteurs de la société civile à l'échelon local, national et transnational ». (Bull & Clarke, 2018, p. 246)

membre n'avait encore organisé de journée commémorative nationale similaire. En 2007, dans le cadre du Programme de justice pénale, la Commission a assuré la continuité de l'aide financière apportée tout en envisageant d'étendre son action. La création d'un Réseau d'associations des victimes du terrorisme (NAVt) a été envisagée afin de mieux protéger et aider les victimes du terrorisme ⁽¹³⁾. La Charte européenne des droits des victimes du terrorisme, approuvée en 2009 par le NAVt insiste sur le fait que le souvenir et la commémoration des actes terroristes constituent un objectif et un thème commun à toutes les associations, dans un chapitre dédié au

Droit au souvenir

1. Pour éviter que ces violations des droits ne se reproduisent, les victimes et la société ont le droit que la vérité soit connue et ne soit pas oubliée.
2. Les États membres adopteront toutes les mesures nécessaires pour préserver le souvenir des victimes et éviteront toute action quelle qu'elle soit susceptible de menacer ce souvenir ou constituant un délit ou une forme de mépris à leur égard.
3. Les États membres mettront en place des programmes de sensibilisation à la liberté, à la démocratie et à la paix, en encourageant le témoignage direct des victimes dans les centres éducatifs obligatoires.
4. Les victimes du terrorisme ont le droit que toute justification du terrorisme soit rejetée et les États membres veilleront à ce que ce droit soit respecté et que toute violation entraîne des poursuites ⁽¹⁴⁾.

Par ailleurs, c'est toujours la Direction générale de la migration et des affaires intérieures de la Commission qui confie un rôle aux victimes du terrorisme dans les politiques et pratiques de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, avec la création d'un groupe de travail spécifique au sein du RAN en 2011 ⁽¹⁵⁾. Enfin, il convient aussi de mentionner la Directive européenne 2012/29 sur les victimes de la criminalité et la Directive 2017/541 ayant pour but de prendre en compte du mieux possible les besoins spécifiques des victimes du terrorisme. Les politiques européennes ci-dessus sont probablement le signe que la commémoration des conflits et du terrorisme, que l'on considère généralement comme une question nationale, peut trouver une réponse positive et que les besoins des victimes du terrorisme peuvent être satisfaits plus rapidement au niveau supranational, notamment par les autorités européennes qui bénéficient d'une certaine indépendance et liberté d'action au niveau des facteurs précédemment mentionnés, à savoir le temps, la propriété et les modes de discours.

Mémoriaux dédiés aux victimes du terrorisme : état de l'art

« Mémoires physiques »

Différents mémoriaux ont été érigés dans les pays d'Europe qui ont été visés par des attaques terroristes. Ils prennent la forme de monuments, plaques, arbres, « dalles commémoratives » et expositions. Ils ont pour la plupart une vocation commémorative : ils sont donc utilisés aux dates d'anniversaire des attaques lors des célébrations publiques et journées d'hommage auxquelles participent principalement les autorités, des familles de victimes ou des survivants. À ces événements commémoratifs participent aussi des groupes scolaires qui ont préalablement plus ou moins été préparés en classe par leurs professeurs qui ont pris soin de mettre en avant les héritages du terrorisme intérieur/national à l'occasion des cours d'histoire et, dans quelques cas, d'activités de prévention de l'extrémisme violent.

⁽¹³⁾ Voir : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/financing/tenders/documents/2008/065625/annex_1_en.pdf

⁽¹⁴⁾ Voir : <https://ayuda11m.org/otras-publicaciones/carta-europea-de-derechos-de-las-victimas-del-terrorismo/>

⁽¹⁵⁾ Voir : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/topics-and-working-groups/ran-VoT_en

Musées et centres de la mémoire

En termes de mémoriaux, les musées ou centres de la mémoire érigés au cours des deux dernières décennies constituent la dernière frontière. Ces bâtiments abritent des archives, bibliothèques, expositions photographiques, vidéos, documents et salles dédiées à des manifestations publiques. Le musée le plus célèbre dédié aux victimes du terrorisme est le National September 11 Memorial & Museum, une organisation à but non lucratif qui supervise les activités du 9/11 Memorial and 9/11 Memorial Museum, qui occupe trois des six hectares du World Trade Center ⁽¹⁶⁾. En Europe, le premier centre commémoratif doté d'un musée dédié aux victimes du terrorisme est le Musée-mémorial des victimes du terrorisme (FCMVT) ⁽¹⁷⁾ situé en Espagne, un établissement public dépendant du Ministère de l'Intérieur. Son objectif est de :

- Protéger et diffuser les valeurs démocratiques et éthiques incarnées par les victimes du terrorisme.
- Créer la mémoire collective des victimes.
- Sensibiliser la population dans son ensemble à la défense de la liberté et des droits de l'homme et face au terrorisme ⁽¹⁸⁾.

En Italie, on trouve deux Centres de la mémoire (*Casa della Memoria*) à Brescia et Milan. Elles sont le fruit d'un accord conclu entre les collectivités locales et des associations de victimes du terrorisme en 2000 et 2015.

En Espagne comme en Italie, les musées et centres de la mémoire précédemment cités ont les rôles suivants :

- Sensibilisation aux faits historiques terroristes et activités éducatives et pédagogiques.
- Expositions permanentes et temporaires.
- Recherches.
- Archives, bibliothèque, publications et organisation d'événements publics.

Parmi les supports didactiques du FCMVT, on trouve : des unités d'enseignement sur le terrorisme en Espagne destinées au cours de géographie et d'histoire de la quatrième année de l'enseignement secondaire obligatoire, et un entretien avec Eduardo Uriarte Romero témoignant de la contribution du Musée-mémorial des victimes du terrorisme à la campagne « Exit Hate » du RAN, lancée en septembre 2016.

Les « Centres de la mémoire italiens » ont différentes missions qui viennent s'ajouter aux activités didactiques proposées aux écoles de la ville. La *Casa della Memoria* de Brescia a pour objectif principal d'acquérir de la documentation sur l'attentat à la bombe de la *Piazza della Loggia* (1974) afin de mener une analyse historique rigoureuse pour reconstituer les faits de la façon la plus complète possible et de les interpréter. De son côté, la *Casa della Memoria* de Milan a accueilli une des premières présentations publiques du RAN données en Italie, en janvier 2016.

⁽¹⁶⁾ Voir : <https://www.911memorial.org>

⁽¹⁷⁾ Voir : www.memorialvt.com/en/

⁽¹⁸⁾ Voir : <http://www.memorialvt.com/en/home-presentation/>

Enseignement n°1

Les cas espagnol et italien constituent des exemples de processus descendant et ascendant de la construction de musées et de centres de la mémoire dédiés aux victimes du terrorisme, mais leurs activités consacrées à la prévention de la radicalisation restent marginales. Dans les deux pays, des lois nationales ou accords entre l'État et des associations accordent aux victimes du terrorisme un rôle actif dans les écoles, mais la plupart de ces activités ont une dimension historique de sensibilisation aux événements terroristes du passé. En Italie comme en Espagne, plusieurs associations *détentrices* du souvenir des victimes de différents types de terrorisme trouvent difficile, pour différentes raisons, de coopérer les unes avec les autres et en synergie avec les gouvernements.

Le cas de la Norvège

La Norvège apporte des cas assez paradigmatiques d'un terrorisme plus récent. Au cours des attaques du 22 juillet 2011, Breivik a commencé par tuer 8 personnes à l'aide d'une bombe posée au siège du gouvernement à Oslo puis abattu 69 personnes (dont 33 mineurs) par balle sur l'île d'Utøya, où se tenait un camp d'été de la Ligue des jeunes travaillistes (AUF). Quatre cent quatre-vingt-quinze personnes ont survécu à l'attaque perpétrée sur l'île. Les discussions sur les sites de construction d'un mémorial envisagés ont apporté des plusieurs enseignements. Trois types de mémoriaux ont été envisagés : un mémorial national, un mémorial sur le site d'Utøya et de petits mémoriaux privés.

Mémorial national

Quelques mois après l'attaque, le gouvernement norvégien a lancé un concours de conception de mémoriaux. La proposition artistique a suscité des polémiques et une opposition au processus, au lieu et à la vocation du mémorial. La discussion a mis en avant une question fondamentale : Quel devrait être le rôle d'un mémorial national ? invoquer le traumatisme ou la résilience, honorer la mémoire des victimes, mettre en avant les « valeurs nationales » ou autre chose ? Aucune conclusion ni aucun consensus n'a été trouvé par le gouvernement norvégien. Le gouvernement a même été poursuivi en justice pour atteinte à la communauté locale et au paysage, le mémorial ayant été jugé « invasif ». Le projet a été abandonné en 2017 ⁽¹⁹⁾.

Entre temps, le 22 juillet 2015, soit quatre ans après l'attaque, le gouvernement local a ouvert le Centre du 22 juillet, un espace qui avait au départ pour vocation d'être un centre d'information provisoire et est par la suite devenu permanent. Il est situé dans le quartier gouvernemental d'Oslo, dans un bâtiment gravement endommagé par la bombe en 2011. (Les réparations n'ont commencé qu'en 2020.) Le Centre du 22 juillet est un centre dédié à la médiation de la mémoire et aux informations sur les attaques terroristes menées à Oslo et à Utøya le 22 juillet 2011. Il dépend actuellement du Ministère de l'éducation et de la recherche et accueille des expositions, des discussions et des groupes scolaires. Partout dans le centre, les structures endommagées du bâtiment sont visibles et ont été intégrées à la conception ⁽²⁰⁾.

Le cas d'Utøya

Si le mémorial national a suscité de nombreux débats nationaux, les survivants, les familles et la direction de l'AUF du parti travailliste, propriétaire de l'île Utøya, lieu où sont organisés les camps de jeunes chaque été, ont eu le même type de discussion concernant l'avenir de l'île : quelles décisions prendre pour l'avenir et comment les différentes options sont-elles perçues selon les différents points de vue ? Le site doit-il être conservé ou démoli ? Les activités doivent-elles continuer ? Les activités ont repris quatre ans après l'attaque, en 2015, dans de nouveaux bâtiments et un mémorial a été intégré à la conception de la cafétéria, où 69 personnes ont perdu la vie, afin de représenter les victimes et les survivants. Un autre mémorial plus

⁽¹⁹⁾ de Roy van Zuijdewijn, Remembering Terrorism: The Case of Norway.

⁽²⁰⁾ Voir le site Web du Centre du 22 juillet : <https://22julisenteret.no/information-in-english/>

modeste a été érigé plus loin, dans un lieu neutre où personne n'a été tué, afin que les familles puissent pleurer les victimes ⁽²¹⁾.

La Norvège apporte un exemple positif avec le long processus de discussion entre l'AUF et les familles de victimes et leurs proches concernant les mémoriaux d'Utøya. Un consensus a finalement été trouvé. Les mémoriaux ont été conçus de façon que les familles n'aient pas l'obligation d'y inscrire leur nom, tout en ayant la possibilité de le faire plus tard, ce que certaines ont fait ⁽²²⁾. Par ailleurs « des ONG et des organismes du gouvernement utilisent Utøya pour améliorer leur préparation aux situations d'urgence et prévenir la radicalisation », comme l'a indiqué Jørgen Watne Frydnes, directeur général du mémorial d'Utøya à Paris à l'occasion de la 16^e journée européenne de commémoration de 2020.

Enseignement n°2

L'enseignement que l'on peut tirer est que les sujets sensibles exigent des réponses personnalisées et l'implication des différents groupes concernés : les survivants, les familles et la population locale qui vivra à proximité du mémorial et le verra quotidiennement. De plus, il convient de trouver des moyens, dans le cas des processus nationaux, de prendre en compte et de respecter les différents points de vue. L'important est de considérer le processus de prise de décision comme un élément commémoratif en lui-même. Utøya nous a enseigné que le soutien apporté par les différents publics est la clé pour trouver le juste équilibre entre peine, souvenir et résilience.

L'exemple de la Norvège montre que le souvenir et la commémoration des attaques terroristes est une question sensible et politique. Les mémoriaux doivent trouver un écho auprès de publics très différents : les survivants et proches des victimes, la population au sens large et les personnes qui « côtoient » les lieux commémoratifs au quotidien. Les discussions qui ont animé la Norvège concernant les mémoriaux illustrent la tension qui existe entre, d'une part le fait de montrer et laisser les traces du traumatisme et, d'autre part, la résilience : faut-il laisser les traces de l'attentat dans le lieu physique ou le restaurer ? Quels éléments donnent du crédit à l'attentat ou au contraire le discréditent ? Toute réponse quelle qu'elle soit à ces questions présente un certain degré d'ambiguïté. La contestation a aussi persisté en Norvège, avec l'inscription d'une croix gammée sur un petit mémorial en 2019, des menaces proférées par des extrémistes de droite à l'encontre de nombreux jeunes survivants et l'abandon de toute activité politique par certaines personnes estimant que la protection policière était déficiente.

« Mémoriaux vivants »

Depuis 2011, le rôle des victimes du terrorisme dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent est généralement établi dans la dimension pédagogique de leur témoignage. Les mémoriaux vivants sont utilisés à des fins éducatives et la sensibilisation peut être considérée comme un type de prévention primaire. À l'occasion de la 7^e journée européenne de commémoration des victimes du terrorisme organisée le 11 mars 2011 à Bruxelles, il a été dit que le témoignage des personnes qui ont vécu des événements tragiques consiste à « faire mémoire pour aboutir à une vérité partagée grâce au dialogue » ⁽²³⁾. Des associations de victimes du terrorisme impliquées dans les activités du RAN ont donc développé plusieurs activités de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ayant recours au « mémorial vivant » : la voix ou le témoignage de victimes et de survivants. Plusieurs projets de la collection de pratiques inspiratrices du RAN ⁽²⁴⁾ utilisent ces mémoriaux vivants soutenus par des associations européennes de victimes du terrorisme et des organisations de la société civile, dans le cadre de la prévention primaire et secondaire de la radicalisation, et principalement dans les domaines de l'éducation et des contre-discours.

⁽²¹⁾ de Roy van Zijdewijn, *Remembering Terrorism: The Case of Norway*.

⁽²²⁾ Ibid.

⁽²³⁾ Guglielminetti, *Le rôle des victimes du terrorisme dans la prévention de la radicalisation qui conduit au terrorisme*.

⁽²⁴⁾ Voir : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices_en

Enseignement n°3

Dans plusieurs discours donnés à l'occasion de rencontres du RAN et de la Journée européenne de commémoration des victimes du terrorisme, l'idée d'héroïser le rôle des victimes a été réitérée afin d'utiliser leurs récits de résilience dans un cadre éducatif et dans des contre-discours de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Plusieurs projets européens ont donc débouché sur des expositions, des vidéos, des plates-formes Web et des mémoriaux virtuels pour diffuser leurs voix et leurs témoignages. Ces mémoriaux vivants se sont multipliés en parallèle aux mémoriaux *physiques* et aux musées dédiés aux victimes du terrorisme. Le point faible de ces attentes envers les victimes du terrorisme repose probablement sur un malentendu : il est impossible de lutter contre la propagande terroriste en s'appuyant sur un simple mécanisme d'opposition au discours reposant sur une victime civile. Comme cela a toujours été le cas avec les conflits violents, on peut rencontrer des héroïsmes opposés : le policier ou le soldat luttant contre le terroriste ou le soldat ennemi, mais les victimes civiles échappent généralement à la rhétorique héroïque — leur langage a pour but de donner du sens à un deuil, ou à un traumatisme provoqué par un crime politique pour lequel ils ne veulent pas obtenir vengeance, mais, plutôt, le rendre « scandaleux ». Un scandale dans lequel la violence politique affecte des civils innocents : les victimes.

Programmes pour la paix, la justice et la cohésion sociale par le dialogue

La relation dialogique entre mémoire et vérité, à savoir le multiperspectivisme radical, est toujours à l'étude. Une rencontre récente du RAN réunissant les groupes de travail RVT et EXIT et l'European Forum for Restorative Justice a permis de discuter de l'ambivalence entre mémoire et histoire et des différents concepts de vérité. La « vérité » a le pouvoir de diviser la société et de renforcer la polarisation des mémoires si la capacité de dialogue et d'écoute mutuelle est perdue. Le rôle des médias dans la formation de la conscience historique ainsi que dans l'utilisation des témoignages de victimes du terrorisme et d'autres acteurs complique le processus de construction et de gestion des mémoriaux dédiés aux attentats terroristes. Il est donc utile de réfléchir à des moyens d'inclure des visions différentes de la vérité pour favoriser un sentiment d'appartenance commun.

La justice restaurative, en tant que réponse à l'extrémisme violent, a été utilisée et documentée dans des initiatives ponctuelles mises en place dans toute l'Europe, par exemple en Italie, au Pays basque, en Irlande du Nord et en France ⁽²⁵⁾. En Italie, entre autres, certaines rencontres entre victimes du terrorisme et terroristes repentis se sont déroulées dans l'espace de mémoire du monument funéraire d'Aldo Moro, l'homme d'état kidnappé le 16 mars 1978 par les Brigades rouges, le groupe terroriste d'extrême gauche, et tué au bout de 55 jours de captivité.

La justice restaurative consiste à réunir des personnes affectées par un délit et/ou un conflit, afin de trouver un canal de communication et d'établir le dialogue pour « identifier, comprendre et transformer un conflit et réparer le dommage causé » ⁽²⁶⁾. Le processus implique toutes les parties prenantes du conflit, les victimes, les délinquants et autres personnes qui ont subi un dommage, comme les membres de la famille, voisins et autres personnes concernées. La philosophie fondamentale et la pratique dépendent de la propriété du conflit. Pour mettre en place un dialogue fructueux, un médiateur impartial et formé anime un processus dans lequel toutes les personnes affectées sont aussi autorisées à reconstruire la confiance qui constitue le ciment de la société. Dans la justice restaurative, on considère que le processus « offre aux citoyens une opportunité de changer et d'évoluer en assumant la responsabilité et en s'appropriant leurs propres conflits et histoires » ⁽²⁷⁾.

La justice restaurative et les pratiques dialogiques, ainsi que la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sont centrées sur : « La vérité dialogique : il s'agit de la « vérité complète », le récit commun émergeant lorsque les parties affectées par les mêmes actes se retrouvent pour partager des faits réels (histoire) et des expériences subjectives (souvenirs) de ce qui s'est passé (p. ex. lorsque les victimes et les

⁽²⁵⁾ Biffi, Le rôle de la justice restaurative dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

⁽²⁶⁾ Ibid., p. 2.

⁽²⁷⁾ Biffi, Le rôle de la justice restaurative dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. 5.

coupables se rencontrent)»⁽²⁸⁾. Cet outil élargit la perspective de prévention de l'extrémisme violent vers une idée de renforcement de la paix, comme nous le verrons dans le cas de The Tim Parry Johnathan Ball Peace Foundation.

Enseignement des histoires divisées

Une pratique inspirante de l'approche de multiperspectivisme radical est l'initiative nord-irlandaise « Teaching Divided Histories ». Le projet était lié au programme et l'idée était d'utiliser des outils numériques pour étudier le conflit dans les écoles. Il était mené par le Nerve Centre en collaboration avec le British Council, le service Curriculum Development Unit du City of Dublin Education and Training Board, le Council for the Curriculum, Examinations & Assessment et plusieurs autres partenaires. L'objectif était de transférer les connaissances et l'expertise entre l'Irlande du Nord et d'autres sociétés affectées par le conflit sur la façon dont la fourniture d'une éducation et d'un apprentissage peut être développée pour promouvoir des sociétés partagées. Des enseignants du secondaire venant d'Irlande du Nord et des comtés frontaliers ont été réunis pour développer et piloter des programmes éducatifs innovants à l'aide de films, images numériques, animations, bandes dessinées et diffusion sur le Web pour permettre aux jeunes d'examiner des expériences communes de conflit et de renforcement de la paix. Des enseignants et des éducateurs ont été formés à différentes compétences créatives et critiques pour utiliser les technologies d'animation et numériques en classe afin de libérer et de responsabiliser les jeunes pour qu'ils s'impliquent de manière pratique dans les questions liées au conflit et à la division⁽²⁹⁾.

Cas de la Tim Parry Johnathan Ball Peace Foundation

Dans ce cadre, on trouve au Royaume-Uni un des exemples les plus pertinents de mémorial reflétant une approche de multiperspectivisme radical au travers d'activités incluant le dialogue : il encourage des survivants à rencontrer des extrémistes repentis ou des représentants de « la partie adverse » pour favoriser une humanisation mutuelle et rompre le cycle de la violence. La Tim Parry Johnathan Ball Peace Foundation est un organisme caritatif basé à Warrington (Royaume-Uni) qui œuvre en faveur de la paix par l'éducation. Elle a été fondée en 1995 par Colin et Wendy Parry, suite à la perte de leur fils Tim à l'âge de 12 ans et de Johnathan Ball, 3 ans, dans l'attentat à la bombe de Warrington commis en 1993 par l'Armée républicaine irlandaise provisoire.

La fondation se présente comme un « mémorial vivant » et propose un « Programme de paix » constitué de plusieurs projets :

« Le tout premier projet de la fondation était le « Tim Parry Scholarship ». De nouveaux projets ont été mis en place et la fondation a lancé en 2001 une étude des besoins spécifiques des victimes britanniques du conflit nord-irlandais. Ce rapport a ouvert la voie à des travaux visant à soutenir et aider ces victimes. Des attentats tels que celui du « 11 septembre » et du « 7 juillet », survenus après l'Accord du Vendredi saint de 1998 en Irlande du Nord, ont conduit la fondation à mettre en place de nouveaux programmes auprès des jeunes mais aussi des adultes et des communautés de Grande-Bretagne pour développer leurs compétences en matière de renforcement de la paix et de résolution des conflits. Notre travail est constitué de projets qui évoluent de manière à s'adapter aux problèmes contemporains. Notre action est centrée sur les jeunes puisque nous les aidons à développer leurs capacités de leadership et d'intervention auprès des personnes exposées à la violence et à l'extrémisme. Nous travaillons avec des groupes de femmes pour renforcer leurs compétences afin de renforcer leurs aptitudes uniques à influencer leurs familles et leurs communautés. Nous aidons les citoyens britanniques et basés en Grande-Bretagne qui ont été victimes ou ont survécu au terrorisme dans ce pays et à l'étranger. »⁽³⁰⁾

⁽²⁸⁾ Ibid., p. 5.

⁽²⁹⁾ Informations complémentaires : <https://www.nervecentre.org/teachingdividedhistories> et https://www.britishcouncil.org/sites/default/files/teaching_divided_histories_-_international_conflict.pdf

⁽³⁰⁾ Informations complémentaires : <https://www.peace-foundation.org.uk/>

Cette fondation britannique, qui n'a aucun équivalent en Europe, joue un rôle pertinent au sein du RAN depuis 2011 par le biais de ses représentants des différents groupes de travail, gère un large éventail de programmes de soutien aux victimes du terrorisme ⁽³¹⁾ et de prévention et lutte contre l'extrémisme violent ⁽³²⁾. Véritable mémorial vivant, son travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sur les plans primaire et secondaire de la prévention dans différents cadres et auprès de publics variés repose toujours principalement sur le dialogue.

Enseignement n°4

La Tim Parry Johnathan Ball Peace Foundation devrait servir d'étude de cas à analyser en détails dans le cadre du présent document. À première vue, la comparaison de cette expérience avec celles des États membres de l'UE, y compris avec les projets de musées et de mémoriaux, tels que ceux du gouvernement français, a permis de mettre en évidence les atouts suivants :

- une solide indépendance politique, typique à l'institution juridique des organismes caritatifs britanniques ;
- une solide capacité de consolidation des relations d'équipe qui permet à la fois de soutenir les victimes du terrorisme et de prévenir et lutter contre l'extrémisme violent au niveau professionnel, en collaboration avec les institutions publiques et universitaires ;
- une action fortement ciblée sur la paix exige d'appréhender les conflits en s'efforçant œuvrer pour la paix et d'impliquer, dès le tout début, tous les acteurs concernés ainsi que les processus de radicalisation et de résilience ;
- l'autodéfinition de « mémorial vivant » pour un grand bâtiment est un paradoxe apparent qui souligne dans quelle mesure le rôle de la mémoire peut résider davantage dans le travail psychosocial effectué dans ces lieux que dans la dimension cérémonielle et commémorative de tout « mémorial *physique* » ;
- les deux derniers points conduisent à une vision selon laquelle les survivants du terrorisme, les combattants repentis et les groupes exposés à un risque de radicalisation violente sont de véritables acteurs vivants d'un travail visant à mettre en terme au cercle de violence.

La philosophie sur laquelle repose la fondation britannique nous dit probablement que les personnes décédées (victimes) ne peuvent s'exprimer ou témoigner, mais que plutôt que d'organiser une cérémonie, on peut leur rendre hommage en réalisant un travail social concret pour éviter d'autres conflits et pour soigner les blessures des personnes qui en ont été victimes.

Conclusions

Le cadre observé autour des mémoriaux en hommage aux victimes du terrorisme, qu'ils soient *physiques* ou vivants, suggère que les États membres et les autorités locales, ainsi que les associations de victimes du terrorisme, sont suffisamment adaptés pour gérer les activités de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, principalement au niveau primaire de la prévention. En matière de prévention secondaire, de rares initiatives uniques de multiperspectivisme radical, de justice restaurative et de dialogue sont utilisées pour œuvrer en faveur de la paix, de la cohésion sociale et de l'identification d'un terrain d'entente. Le potentiel offert par ces initiatives peut être renforcé par les recommandations formulées dans le chapitre qui suit.

En récapitulant et en s'appuyant sur les trois concepts issus des études de la mémoire, on peut décrire trois étapes dans les discours de commémoration des victimes du terrorisme et de leurs associations :

1. Sans la reconnaissance publique apportée par le statut de victime du terrorisme, les victimes restent invisibles, déshumanisées et doublement victimisées, et leur récit de deuil est basé sur le « mode

⁽³¹⁾ Voir : <https://www.peace-foundation.org.uk/our-policies/>

⁽³²⁾ Voir : <https://www.peace-foundation.org.uk/our-work/>

antagoniste », propice au développement d'une contre-mémoire et à la construction de leurs propres mémoriaux.

2. Une fois les victimes reconnues publiquement, leur communication repose sur le multiperspectivisme consensuel du « mode cosmopolite » : Victimes du terrorisme et États acceptent d'adopter un discours sur une culture et des valeurs communes qui soit fondé sur les droits de l'homme et l'état de droit. C'est par exemple le cas lors de la Journée européenne de commémoration, au cours des cérémonies les plus publiques visant à rendre hommage aux victimes du terrorisme dans les États membres et dans le cadre des activités éducatives, de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent au niveau primaire de la prévention. Au cours de cette étape importante, les victimes du terrorisme retrouvent leur intégrité après avoir été des objets déshumanisés.
3. Cependant, impliquer des victimes du terrorisme dans une activité de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent avec des groupes à risque constitués de jeunes ou de personnes radicalisées, à un niveau de prévention secondaire et tertiaire, exige de mettre en place une étape de communication supplémentaire pour obtenir un rôle pédagogique plus profond. La victime doit avoir le courage de discuter avec d'anciens terroristes ou des représentants de la partie adverse pour atteindre un multiperspectivisme radical constituant un « mode de souvenir agonistique » fondé sur l'humanisation mutuelle de tous les acteurs impliqués dans le conflit.

Au-delà des objets dédiés au souvenir, en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, on considère comme pertinents les mémoriaux vivants, les discours propices au souvenir : les prises de parole, témoignages, lectures, performances artistiques, débats et les activités éducatives qui entourent les mémoriaux *physiques*, petits ou grands, et virtuels.

Au-delà des résultats positifs obtenus dans le cadre des activités de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent impliquant des mémoriaux vivants apportés par des victimes du terrorisme, la plupart de ces actions semblent être dépourvues de continuité et stratégiquement faibles à moyen et long terme et au niveau de l'évaluation qualitative et quantitative. La raison en est que, d'une part, la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent ne peuvent pas figurer parmi les activités principales d'une association de victimes du terrorisme car leur vocation principale est de satisfaire les besoins primaires des victimes ; d'autre part, nous devons tenir compte des problèmes déjà mentionnés liés au temps nécessaire pour surmonter un traumatisme, le conflit qui entoure la propriété de la mémoire et, une nouvelle fois, le (long) temps nécessaire pour que les conditions de sécurité soient réunies pour tous les acteurs impliqués puissent entamer la discussion la plus fructueuse possible dans le but d'adopter un multiperspectivisme radical ou dans une perspective de justice restaurative. Atteindre le dernier niveau de discours du souvenir exige en outre de satisfaire plusieurs conditions préalables, principalement : circonstances politiques et sociales positives et une capacité organisationnelle (et des fonds) suffisante pour impliquer les parties prenantes et les praticiens compétents, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

Recommandations

Les expériences européennes consistant à utiliser les mémoriaux dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent sont presque toutes dirigées vers les mémoriaux vivants, sous la forme de témoignages (vivants) directs ou indirects (expositions, livres et vidéos) et sous la forme d'espaces dédiés à la mémoire où sont organisées des activités didactiques et de dialogue. La Collection de pratiques inspiratrices du RAN peut fournir plusieurs exemples. Ils font toutefois tous état d'une absence d'intégration ou d'une intégration insuffisante aux stratégies nationales de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Par ailleurs, les contextes historique et politique de chaque État membre, ainsi que leurs différentes politiques de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, notamment celles ayant trait à l'éducation et à la commémoration, rendent ces expériences difficiles à transférer. Les recommandations qui suivent ont donc un caractère transversal et portent sur des approches, des principes de base et des problèmes.

Recommandations à l'intention des praticiens

- Travailler avec une seule victime ou des organisations de victimes du terrorisme signifie commencer par les aider à « retrouver leur indépendance et leur place dans la société, et leur conseiller pour qu'ils puissent surmonter la tragédie qu'ils ont vécue »⁽³³⁾. Les praticiens doivent savoir que la construction de mémoriaux rendant hommage aux victimes du terrorisme a pour vocation principale de faire en sorte que leur rôle social soit reconnu publiquement après qu'un attentat a brisé le contrat et la cohésion sociale d'une communauté.
- Les praticiens doivent aussi comprendre que les besoins des victimes du terrorisme, y compris leur reconnaissance publique et leur demande de commémoration, peuvent susciter différentes réponses de la part des autorités publiques locales et nationales qui sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Lors de la construction de mémoriaux, les praticiens peuvent par conséquent apporter un soutien basé sur une approche ascendante ou descendante en utilisant des modes narratifs de commémoration et des moyens de communication différents. Il est important que les praticiens reçoivent une formation multidisciplinaire pour faire face aux différents aspects de la communication et de la commémoration des victimes du terrorisme.
- Les praticiens peuvent être amenés à intervenir auprès de victimes ou d'organisations de victimes du terrorisme souhaitant jouer un rôle actif dans l'éducation, l'action pour la paix et la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent dans plusieurs environnements et groupes cibles. Cela implique d'aider les victimes du terrorisme à « faire évoluer leur capacité à fournir un récit en passant de dimensions clinique, médicale et protégée [pour surmonter le traumatisme] à des dimensions publique, politique et pédagogique : lorsque le récit devient un moyen pour les citoyens de s'exprimer »⁽³⁴⁾ et peut servir de témoignage dans le contre-discours, au niveau primaire de la prévention ou contribuer à lutter contre le « dialogue radical », aux niveaux secondaire et tertiaire de la prévention. Les praticiens doivent comprendre que ce processus d'évolution nécessite de consacrer du temps et des approches variables d'un individu à l'autre, et exige de prendre des précautions et de satisfaire des conditions préalables pour éviter toute réapparition du traumatisme ou toute sorte de victimisation secondaire.
- Le domaine de la justice restaurative et les différentes approches de rétablissement des relations sont extrêmement utiles pour gommer les divisions et favoriser la guérison des communautés après un événement ou une période de violence. D'après l'approche de justice restaurative, la communauté, les victimes et les agresseurs peuvent jouer un rôle plus actif et plus adapté que celui qu'ils ont habituellement en marge d'une procédure pénale. Une approche centrée sur la victime est toujours nécessaire pour que ces initiatives réussissent »⁽³⁵⁾ et les mémoriaux peuvent offrir un espace adapté, mais une formation spécifique est recommandée quel que soit le public visé par les praticiens : des travailleurs sociaux aux enseignants et des travailleurs de sortie aux agents de probation.
- Comme l'indique l'article ex-post de la réunion du RAN organisée à Bilbao en 2019 : « Il est primordial de travailler sur « l'enseignement de l'histoire », en abordant les facteurs réels propices à la violence et les besoins et les griefs perçus par tous les secteurs de la société, en érigeant des barrières morales pour empêcher les jeunes de faire usage de la violence pour atteindre leurs objectifs politiques »⁽³⁶⁾. Les enseignants doivent être conscients qu'emmener leurs élèves visiter les mémoriaux en hommage aux victimes du terrorisme fait partie de leur travail, comme c'est le cas des activités éducatives organisées autour de la Shoah. Au-delà de l'« enseignement de l'histoire », la connaissance des médias est également utile pour améliorer la pensée critique des élèves et des jeunes confrontés aux fake news et aux théories du complot diffusées sur Internet.

⁽³³⁾ Guillaume Denoix de Saint Marc et al., Handbook: Voices of victims of terrorism. 3.

⁽³⁴⁾ Guillaume Denoix de Saint Marc et al., Handbook: Voices of victims of terrorism. 12.

⁽³⁵⁾ Lozano Alía, Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence, p. 11.

⁽³⁶⁾ Ibid., p. 8.

Recommandations à l'intention des décideurs

- Les autorités locales sont l'institution la plus proche des communautés affectées par le terrorisme ou l'extrémisme violent. Il leur revient donc de mener à bien la politique de résilience et de soutenir les victimes, la cohésion sociale ainsi que la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, notamment les activités de souvenir et de commémoration. En conséquence, lorsqu'il est question de répondre aux besoins des victimes du terrorisme et d'ériger des mémoriaux, les expériences de nombreux pays suggèrent qu'un effet bénéfique est obtenu en matière de cohésion sociale lorsque les autorités locales collaborent avec des victimes du terrorisme et des associations de victimes, puisque leur rôle vient parfois compléter celui de l'État central.
- Les administrations nationales et locales doivent faire participer tous les groupes de victimes aux processus d'ébauche de programmes d'indemnisation et de réconciliation, en identifiant les priorités, les besoins et les approches possibles pour les satisfaire, et les impliquer dans le débat politique et de commémoration⁽³⁷⁾. Les autorités locales et nationale doivent comprendre que le choix de ne pas organiser de mémorial présente une valeur politique pouvant favoriser la victimisation secondaire des victimes du terrorisme puisqu'elles restent « invisibles » et dépourvues de reconnaissance sociale. Par conséquent, encourager la cohésion sociale après une période de violence, sur le plan politique, implique d'« adopter des mesures politiques visant à resserrer les liens entre les membres de la société. Les autorités doivent pour cela tenir compte des besoins des victimes dans leurs actions, veiller à mettre en place des programmes de réparation adaptés, financer et soutenir des initiatives en faveur de la paix et commémorer le souvenir des victimes »⁽³⁸⁾.
- Dans la politique de commémoration, les autorités nationales sont chargées de gérer le choix de l'objectif principal et du mode de discours utilisé. Comme l'indique l'article ex-post de la réunion de Bilbao, « les autorités nationales et locales doivent soutenir et organiser les cérémonies d'hommage et les journées de commémoration des victimes en soulignant leur pertinence pour resserrer les liens entre les membres de la communauté »⁽³⁹⁾. Dans la plupart des cas, les mémoriaux élaborés en hommage aux victimes du terrorisme ont une vocation de souvenir et de commémoration et, grâce à leur caractère cosmopolite, contribuent à renforcer l'identité nationale et la cohésion dans une sorte de conciliation entre l'État et les victimes du terrorisme. Les politiques qui ont pour mission de gérer les centres de mémoire et les mémoriaux des sociétés qui ont vécu des traumatismes doivent permettre d'intégrer les points de vue litigieux dans un cadre légal et politique de dissension. Les cas les plus difficiles et polarisés, tels que les « problèmes » nord-irlandais, montrent combien il est difficile d'aboutir à la « formulation d'une idée de vérité partagée, une interprétation commune de la violence passée acceptée par tous les membres de la société »⁽⁴⁰⁾, dans un processus de réconciliation complet.
- La plupart des expériences des États membres portent sur l'utilisation de mémoriaux en hommage aux victimes du terrorisme à des fins commémoratives et éducatives. En conséquence, dans le cadre d'une politique de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, les enseignements tirés des quelques initiatives ponctuelles de dialogue radical, de justice restaurative ou de musée construit après un conflit devraient encourager les États membres à créer ou préserver les mémoriaux vivants dotés d'une forte indépendance politique. Le mode narratif cosmopolite du souvenir est alors remplacé par un récit « agonistique » qui reconnaît que la relation peut être conflictuelle et hostile ...[.] des lieux d'expérimentation et de confrontation, en tant que « forums » agonistiques, où des problèmes sociétaux et politiques urgents peuvent être abordés de front et où les discours hégémoniques peuvent être discutés et ébranlés de façon critique, des solidarités construites, des visions d'exclusion abordées, etc.⁽⁴¹⁾. Par conséquent, le maintien de mémoriaux (vivants) caractérisés par une forte indépendance politique implique de consacrer le temps nécessaire à la mise en place d'une gouvernance soigneusement équilibrée.

⁽³⁷⁾ Lozano Alía, Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence, p. 5.

⁽³⁸⁾ Ibid., p. 12.

⁽³⁹⁾ Ibid., p. 5.

⁽⁴⁰⁾ Argomaniz & Lynch (Eds), International Perspectives on Terrorist Victimisation. An Interdisciplinary Approach, pp. 8-9.

⁽⁴¹⁾ UNREST project, European Policy Synthesis, 2020, p. 13 : <http://www.unrest.eu/policy-synthesis/>

- Le rôle joué par les institutions européennes pour soutenir le souvenir des victimes du terrorisme, depuis 2004, avec ces déclinaisons nationales (via l'introduction d'une journée de commémoration nationale, par exemple) et les « voix » des victimes du terrorisme dans le cadre du RAN, depuis 2011, suggère que les décideurs européens devraient continuer de jouer un rôle supranational favorisant à la fois la reconnaissance sociale des victimes du terrorisme et leur rôle actif dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent de façon de plus en plus ingrate avec les politiques et stratégies des États membres. Les décideurs européens doivent encourager les États membres à satisfaire les besoins de mémoire et de reconnaissance des victimes du terrorisme dès que possible sans aucun empêchement ou discrimination, pour qu'ils puissent ainsi recouvrer leur dignité. Une étape plus délicate pour les instances européennes devrait être d'en faire la demande aux parties prenantes des mémoriaux en hommage aux victimes du terrorisme (États membres, autorités locales, universités et organisations de la société civile), en envisageant sérieusement d'intégrer des éléments d'une approche non consensuelle, le « mode agonistique », sur laquelle une littérature de plus en plus nombreuse est disponible, pour éviter une polarisation des souvenirs et valoriser les programmes les plus avancés en matière de prévention et lutte contre l'extrémisme violent, d'action pour la paix et de justice restaurative.
- Les autorités nationales et locales doivent soutenir sur le plan institutionnel et financier les initiatives de réconciliation, de renforcement de la paix et de justice restaurative menées par les victimes. Si une commission ou un groupe de travail est créé et dirigé par les autorités nationales ou locales, des victimes et groupes de victimes doivent être impliqués dès le début dans le partenariat et dans la planification des activités, jusqu'aux mesures pratiques ⁽⁴²⁾.

Pour approfondir

Argomaniz, J., & Lynch, O. (Editors) (2016). *Victims of Terrorism: A Comparative and Interdisciplinary Study*. Royaume-Uni : Routledge.

Bull, A. C., & Clarke, D. (2018) . Administrations of memory and modes of remembering: Some comments on the Special Issue. *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 32, 245-250. <https://doi.org/10.1007/s10767-018-9307-9>

Egbo, R. (2009). *Memorializing the Victims of Terrorism*. Research and Statistics Division Department of Justice Canada, accessible à l'adresse : https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cijp/victim/rr09_6/rr09_6.pdf

Tanović, S. (2019). *Memorials to the Victims of Terrorism*. Dans *Designing Memory: The Architecture of Commemoration in Europe, 1914 to the Present*. Dans *Studies in the Social and Cultural History of Modern Warfare* (pp. 147-176). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781108760577.004

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (2019). *Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence*. ARTICLE EX-POST DE RAN RVT – Comment les victimes peuvent-elles contribuer à la cohésion sociale après une période de violence ? 20-21 juin 2019, Bilbao, Espagne. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-rvt/docs/ran_rvt_the_role_of_victims_bilbao_21062019_fr.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (2021). *Le potentiel de la justice restaurative dans les cas d'extrémisme violent et de terrorisme*. https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/potential-restorative-justice-cases-violent-extremism-and-terrorism-2021_en

⁽⁴²⁾ Lozano Alía, *Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence*, p. 5.

Annexe :

Définition du terrorisme

Pour ce qui est du « terrorisme », Alex Schmid a proposé en 2011 la définition qui correspond le mieux au consensus universitaire, à savoir :

Le terrorisme fait référence, d'une part, à une doctrine sur l'efficacité présumée d'une forme ou d'une tactique particulière de violence politique coercitive et génératrice de peur et, d'autre part, à une pratique complotiste d'action violente calculée, démonstrative et directe sans restriction légale ou morale, ciblant principalement les civils et les non-combattants, pour ses effets propagandistes et psychologiques sur différents publics et parties impliquées dans le conflit ⁽⁴³⁾.

Bien entendu, cette définition n'est pas la seule acceptée ou utilisée ; l'examen exhaustif de la signification possible du terme allant bien au-delà des limites et objectifs de ce document, nous vous invitons à lire cette courte bibliographie :

- Hoffman, B. (2003). *Inside terrorism*. New York, NY : Columbia University Press.
Lutz, J. M., & Lutz, B. J. (2004). *Global terrorism*. Londres et New York : Routledge.
Rinehart, J. F. (2006). *Apocalyptic faith and political violence. Prophets of terror*. New York, NY : Palgrave Macmillan.
Schmid, A. P. (2011). The definition of terrorism. Dans A. P. Schmid (Ed.) (2011), *The Routledge handbook of terrorism research* (pp. 39-157). Londres : Routledge.
Thackrah, J. R. (1987). Terrorism: A definitional problem. Dans P. Wilkinson & Stewart, A. M. (Eds), *Contemporary research on terrorism* (pp. 24-41). Aberdeen, Royaume-Uni : Aberdeen University Press.

Définition de « victimes du terrorisme »

Le terme de « victime » est utilisé pour désigner une victime directe ou indirecte d'une action violente, les survivants et les membres de la famille des victimes.

Les personnes suivantes sont considérées comme des victimes du terrorisme : (a) personnes qui ont été tuées ou ont souffert de blessures physiques ou psychologiques graves suite à un acte de terrorisme (victimes directes) ; (b) les proches parents ou personnes dépendantes d'une victime directe (victimes secondaires) ; (c) les victimes innocentes qui ont été tuées ou qui ont souffert de blessures graves directement imputables à un acte de terrorisme (victimes indirectes) ; et les (d) victimes du terrorisme potentielles futures (paragraphe 10D). (Cette définition confirme l'approche adoptée par l'Assemblée générale du conseil des droits de l'homme, rapport 34/30, paragraphe 16) ⁽⁴⁴⁾.

Le traumatisme associé au terrorisme touche et affecte largement les individus, par exemple les membres des services de secours qui interviennent sur les lieux de l'attentat, ou les membres de la famille des criminels. Compte tenu de la proximité géographique, sociale et psychologique et du traumatisme transgénérationnel occasionné, nous devons prendre en compte le fait que le terrorisme touche largement le tissu social de la société : les cercles d'impact d'un attentat sont toujours plus larges que le cercle des victimes directes et secondaires.

Être « une victime » est également un statut reconnu qui permet à la personne de prétendre à une indemnisation. Outre le fait qu'elle est la victime du criminel, et qu'il y a violence physique, l'État est également reconnu comme responsable car il a été incapable de protéger le droit de vivre de la personne. L'État est par conséquent tenu pour responsable et reconnaît (ou non) ce statut et dédommage la personne

⁽⁴³⁾ Schmid, The Definition of Terrorism, p. 86.

⁽⁴⁴⁾ Voir : [https://www.unodc.org/e4i/en/terrorism/module-14/key-issues/definition-of-victim.html#:~:text=The%20following%20persons%20are%20to,victims\);%20\(c\)%20innocent%20individuals](https://www.unodc.org/e4i/en/terrorism/module-14/key-issues/definition-of-victim.html#:~:text=The%20following%20persons%20are%20to,victims);%20(c)%20innocent%20individuals)

pour le tort et les souffrances subis. Le plus souvent, les associations de victimes sont constituées d'abord pour défendre ce droit et la reconnaissance ou l'indemnisation par l'État qui a échoué à les protéger. Si nous suivons ce schéma de pensée, un autre point de vue sur la responsabilité de l'État est l'échec du système politique : les politiques ne sont pas parvenus à gérer les divergences et les conflits par des moyens pacifiques. Le recours à la violence politique, religieuse ou ethnique succède à la radicalisation. Si « politique » signifie gérer les problèmes, les divergences et les conflits sans faire usage de la violence entre des parties sur le même pied d'égalité, elle s'arrête là où la violence commence. La violence physique naît lorsque les négociations et le dialogue ont échoué. La radicalisation violente peut être perçue comme un échec du dialogue, de la confrontation non-violente, de la démocratie et du pluralisme. Par conséquent, les victimes peuvent finir par endosser le rôle de boucs émissaires entre les terroristes et les États (contre-terrorisme) et avoir à gérer leurs griefs envers les deux parties ⁽⁴⁵⁾.

Prévention et lutte contre l'extrémisme violent : niveaux de prévention

Le terme de « prévention primaire » désigne l'action visant des groupes de la population générale ou toute personne appartenant à une catégorie très large, tandis que la « prévention secondaire » cible des groupes à risque définis comme susceptibles de commettre des délits. De son côté, la « prévention tertiaire » cible les individus radicalisés ou des personnes qui ont déjà commis des actes extrémistes violents pour des raisons politiques, ethniques ou religieuses. Le RAN décrit ces trois niveaux comme suit :

- La prévention primaire s'adresse à des groupes de la population générale ou à toute personne appartenant à une catégorie très large.
- La prévention secondaire porte sur des groupes à risque identifiés et susceptibles de commettre des actes de délinquance.
- La prévention tertiaire vise des groupes et individus posant des problèmes et affichant un comportement problématique ⁽⁴⁶⁾.

Bibliographie

Argomaniz, J., & Lynch, O. (Eds) (2015). *International perspectives on terrorist victimisation. An interdisciplinary approach*. Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

Biffi, E. (2020). *Le rôle de la justice restaurative dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent*, article ex-post. Dublin, Irlande : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 3-4 décembre 2019. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_rvt-exit_role_of_restorative_justice_dublin_3-4_122019_fr.pdf

Bjørge, T. (2020). *Enseignements à tirer de la prévention de la criminalité pour aider la police à prévenir l'extrémisme violent*, document de travail. Centre d'excellence du RAN. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-pol/docs/ran_pol_lessons_from_crime_prevention_012020_fr.pdf

Bull, A. C., & Clarke, D. (2018) . Administrations of memory and modes of remembering: Some comments on the Special Issue. *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 32, 245-250. <https://doi.org/10.1007/s10767-018-9307-9>

Cento Bull, A., & Hansen, H. L. (2020). Agonistic memory and the UNREST project. *Modern Languages Open*, 2020(1), Art. 20. <https://doi.org/10.3828/mlo.v0i0.319>

Denoix de Saint Marc, G., Guglielminetti, L., Netten, J., Lacombe, S., van de Donk, M., Galesloot, J., & Woltman, P. (2016). *Handbook: Voices of victims of terrorism*. Réseau de sensibilisation à la radicalisation.

⁽⁴⁵⁾ Guglielminetti, *Le rôle des victimes du terrorisme dans la prévention de la radicalisation qui conduit au terrorisme*; Guglielminetti, *La radicalizzazione pacifica delle vittime del terrorismo*.

⁽⁴⁶⁾ Bjørge, Enseignements à tirer de la prévention de la criminalité pour aider la police à prévenir l'extrémisme violent, p. 2.

https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-rvt/docs/ran_vvt_handbook_may_2016_en.pdf

De Roy van Zuijdewijn, J. (30 septembre 2019). *Remembering terrorism: The case of Norway*. Publications de l'ICCT. <https://icct.nl/publication/remembering-terrorism-the-case-of-norway/>

Guglielminetti, L. (2011). *Le rôle des victimes du terrorisme dans la prévention de la radicalisation qui conduit au terrorisme*. AIVITER. https://www.academia.edu/8409626/Le_r%C3%B4le_des_victimes_du_terrorisme_dans_la_pr%C3%A9vention_de_la_radicalisation_qui_conduit_au_terrorisme

Guglielminetti, L. (2019). La radicalizzazione pacifica delle vittime del terrorismo. Dans F. Sbattella (Ed.), *Terrorismo. Vittime contesti e resilienza* (pp. 23-58). Rome : EDUCatt.

Heath-Kelly, C. (6 juillet 2016). *Why refusing to build memorials for terror attacks is a bold political statement*. The Conversation. <https://theconversation.com/why-refusing-to-build-memorials-for-terror-attacks-is-a-bold-political-statement-61556>

Lozano Alía, M. (2019). *Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence*, article ex-post. Bilbao, Espagne: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 20-21 Juin. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-rvt/docs/ran_rvt_the_role_of_victims_bilbao_21062019_fr.pdf

Serranò, A. (2018) . *Las víctimas del terrorismo: De la invisibilidad a los derechos*. Pampelune, Espagne : Aranzadi Thomson Reuters.

Tota, A. L. (2003). *La città ferita*. Bologne : Il Mulino.

Traverso, E. (2001). Segnalatori d'incendio. Riflessioni sull'esilio e le violenze del XX secolo. Dans M. Flores (Ed.), *Storia, verità, giustizia. I crimini del XX secolo*. Milan : B. Mondadori.

Quelques mots sur les auteurs

Luca Guglielminetti est chercheur indépendant et praticien de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Il donne également des conférences dans le cadre du master MaRTe (*Prevenzione e contrasto alla radicalizzazione, al terrorismo e per le politiche di integrazione e sicurezza internazionale*) à l'Université de Bergame. Il est également Membre du groupe d'experts du RAN, membre du conseil d'administration de l'Association Leon Battista Alberti Association et de la *Conferenza Regionale Volontariato Giustizia* (CRVG), une organisation de bénévoles intervenant dans le cadre des prisons et de la probation, et membre fondateur du Groupe italien d'études sur le terrorisme (GRIST). Auparavant, il a travaillé pendant 15 ans comme consultant pour l'Association italienne de victimes du terrorisme (AIVITER) et co-présidé le groupe de travail RAN VVT entre 2011 et 2015.

Miriam Attias est médiatrice en milieu communautaire/professionnel, et est spécialisée dans les conflits liés à l'identité et inter-groupes. Ses recherches et méthodes portent sur l'identification et le développement de mesures préventives visant à gérer la polarisation, la violence entre groupes et les crimes haineux et l'extrémisme violent en Finlande.

TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UE

En ligne

Vous trouverez des informations sur l'Union européenne dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site internet Europa à l'adresse suivante: https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications européennes gratuites et payantes sur: <https://op.europa.eu/fr/web/general-publications/publications>. Plusieurs exemplaires de publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (consultez le lien https://europa.eu/european-union/contact_en).

Droit de l'UE et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'UE, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'UE

Le portail des données ouvertes de l'UE (<http://data.europa.eu/euodp/en>) permet d'accéder à l'ensemble de données de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non.

Radicalisation Awareness Network



Publications Office
of the European Union